

Montréal, le 23 mai 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Steve Cadrin
DHC avocats
800, rue du Square-Victoria, bureau 4500
Montréal (Québec) H3C 0B4

**OBJET : Demande de révision de la décision D-2024-007 déposée par la FCEI
en vertu de l'article 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie
(Dossier Régie R-4253-2024)**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 17 mai dernier dans laquelle vous demandez que votre cliente l'AHQ-ARQ soit autorisée à participer en mode virtuel à l'audience du dossier cité en objet les 4, 5 et 6 juin 2024.

La Régie accueille votre demande et un lien à la plateforme Teams sera transmis par le greffier le lundi 3 juin 2024 à la procureure au dossier M^e Carolyne Fauteux-Filion en prévision de l'audience qui aura lieu le lendemain. Il reviendra à M^e Fauteux-Filion de partager le lien au spécialiste de votre cliente.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml